



Nous restons mobilisés à vos côtés.

Nos mesures d'accompagnement vous aident à faire face
à la crise sanitaire

PARTICULIERS

▪ **Crédits immobiliers :**

Pause de mensualité sur demande auprès de votre agence (soumis à conditions)

Pour les clients détenteurs d'un crédit immobilier FACILIMMO : exercice des options prévues au contrat pour bénéficier d'une modulation ou d'une suspension de mensualité sur une durée de 1 à 6 mois, sans frais de mise en place mais avec paiement des intérêts intercalaires (soumis à conditions)

Dans le contexte de report des signatures notaires, allongement automatique de 3 mois de la durée de validité des offres de prêt pour effectuer le 1^{er} déblocage.

▪ **Crédits à la consommation :**

Possibilité de modulation d'échéance ou pause de 1 à 3 mois sans frais de mise en place mais avec paiement des intérêts intercalaires.

Offre de prêt « Coup de main » avance de trésorerie à taux préférentiel sans frais de dossier jusqu'à 5000€ avec différé de 3 mois pour les clients en situation de licenciement, chômage, divorce, séparation, décès du conjoint (marié ou pacsé), difficultés liées à la crise sanitaire (soumis à conditions).

▪ **Moyens de paiement :**

Clients non détenteurs de carte bancaire effectuant leur retrait au guichet de leur agence : mise à disposition gratuite de carte Libre-Service utilisable sur le DAB de l'agence.

▪ **Assurances :**

Couverture par PACIFICA de l'assuré en télétravail à son adresse de confinement, sans déclaration préalable.

Assouplissement des garanties sur l'assurance automobile en cas de changement de véhicule en cours.

▪ **Magazines UNI MEDIAS :**

Gratuité de l'offre de presse UNI MEDIAS. La totalité des magazines sont consultables en ligne gratuitement jusqu'au 15 mai 2020.

PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, AGRICULTEURS

▪ **Crédits**

-Pause jusqu'à 6 mois des échéances de prêt.
-Procédure accélérée d'accord de crédit en moins de 5 jours pour les situations les plus urgentes.
-Suppression des pénalités et coûts additionnels des pauses d'échéance et de crédit (hors intérêts intercalaires et cotisations d'assurance en couverture de ces crédits).
-Accélération des modalités de prises en charge des demandes d'indemnités des clients assurés.

▪ **Bénéfice du dispositif national de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :**

Financement de trésorerie sur 12 mois sans frais, pouvant atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, (coût de la garantie de l'Etat = 0,25%) pour les PME qui ont la faculté d'amortir le financement sur une durée supplémentaire de 1 à 5 ans. L'Etat apporte sa garantie à hauteur de 70% jusqu'à 90% en fonction de la taille de l'entreprise.

▪ **Opérations bancaires :**

Remboursement des frais d'opposition et de rejet sur les prélèvements fiscaux et sociaux (sur demande auprès de votre conseiller)

▪ **Monétique commerces :**

Remboursement de la cotisation mensuelle des terminaux de paiement (TPE) en location auprès des commerçants en arrêt d'activité du fait du confinement (pour une durée d'1 mois renouvelable, hors contrats Smart TPE Mobilité et contrats saisonniers)

Solutions et matériels d'encaissement alternatifs possibles (contactez votre conseiller).

Extension de la fonction sans contact à tous les TPE compatibles, en conformité avec le dispositif sanitaire « gestes barrières » (contactez votre conseiller).

▪ **Banque à distance.**

Optimisation de l'accès à votre espace client, avec un large périmètre d'opérations pouvant être réalisées à distance. Accompagnement par nos conseillers et notre Agence en Ligne.